

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 29 NOVEMBRE 2016

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Mickaël DUPUIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes LE BRIS, LEBLANC, GAUTHIER et MM. MANCEAU, FEVRIER.

SECRETAIRE de SEANCE : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- TARIFS PUBLICS LOCAUX 2017
- TARIF de LOCATION des SALLES COMMUNALES
- INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE des EGLISES de ST GEORGES-BUTTAVENT et LA CHAPELLE-AU-GRAIN 2017
- FACTURATION des INTERVENTIONS (Service AEP)
- CONSULTATION MARCHE CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE
- INCENDIE DU BATIMENT COMMUNAL - LOGEMENTS
- AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - DEMANDE DE DETR
- AMENAGEMENTS COMMUNAUX
- BULLETIN COMMUNAL - COMMUNICATION
- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SECTEUR « LES HAUTS DE BEAUREGARD » PAR MAYENNE HABITAT
- CONTINGENT versé au SDIS à compter du 1^{er} janvier 2014 / CONVENTION entre la Communauté de Communes et la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT - 2017
- MODIFICATION DES STATUTS DE MAYENNE COMMUNAUTE
- EXPULSION LOCATIVE
- AVANCE SUBVENTION 2017 / LES CABANONS
- QUESTIONS DIVERSES

TARIFS PUBLICS LOCAUX 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas augmenter les tarifs publics et de fixer comme suit, les tarifs des services publics locaux pour l'année 2017 :

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
<u>GARDERIE</u>		
½ JOURNEE / PERIODE SCOLAIRE	1,65	1,65
½ JOURNEE / PERIODE SCOLAIRE ENFANT HC	2,02	2,02
JOUR ENTIER / PERIODE SCOLAIRE	2,96	2,96
JOUR ENTIER / PERIODE SCOLAIRE ENFANT HC	3,57	3,57
½ JOURNEE / CONGES SCOLAIRES ou MERCREDI (QF <1000)	2,90	2,90
½ JOURNEE / CONGES SCOLAIRES ou MERCREDI (QF > 1000)	3,00	3,00
½ JOURNEE / CONGES SCOLAIRES ou MERCREDI ENF. HC (QF<1000)	3,52	3,52
½ JOURNEE / CONGES SCOLAIRES ou MERCREDI ENF. HC (QF>1000)	3,63	3,63
JOUR ENTIER / CONGES SCOLAIRES (QF < 1000)	5,25	5,25
JOUR ENTIER / CONGES SCOLAIRES (QF > 1000)	5,35	5,35
JOUR ENTIER / CONGES SCOLAIRES ENFANT. HC (QF < 1000)	6,26	6,26
JOUR ENTIER / CONGES SCOLAIRES ENFANT. HC (QF> 1000)	6,36	6,36
TAP	3,00	3,00
TAP HC	3,63	3,63
<u>CANTINE</u>		
ENFANTS	3,43	3,43
ENFANTS HORS COMMUNE	5,00	4,11
INSTITUTEUR STAGIAIRE	6,34	6,34
INSTITUTEUR SURVEILLANT LA CANTINE	4,99	4,99
PORTAGE des REPAS à DOMICILE	7,29	7,29
<u>SERVICE d'EAU</u>		
Abonnement compteur A	88,64	88,64
Abonnement compteur B	60,47	60,47
P.U. / M3 EAU CONSOMMEE	1,24	1,24
<u>ASSAINISSEMENT</u>		
Abonnement	61,61	61,61
P.U./ M3 EAU CONSOMMEE	0,98	0,98
<u>CONCESSION dans le CIMETIERE</u>		
CINQUANTENAIRE	87,18	87,18
TRENTENAIRE	61,50	61,50
<u>DROIT de PLACE</u>		
JOURNEE	79,00	79,00
½ JOURNEE AVANT / APRES 13 Heures	48,00	48,00
MARCHANDS AMBULANTS (Gallettes - Saucisses - Pizzas)	5,00	5,00

TARIF de LOCATION des SALLES COMMUNALES

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE de fixer comme tableau ci-après, le tarif de location des salles communales pour l'année 2017

TARIF de LOCATION des SALLES COMMUNALES							
2017	GUINEFOLLE				Salle des Associations	Salle La Chapelle-Au-Grain	
TARIF GENERAL €	Salle de Réunion (PSG)		Salle de Sports (SSG)			Commune	Commune
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune			
1 ^{er} jour (9h-8h00)	85	169	202	287			
Jour(s) suivants	69	119	141	202			
Cuisine	85	101	85	101			
2 ^{ème} jour cuisine	59	72	59	72			
Vaisselle (tranche 96)	49	49	49	49			
Sépulture					7	7	7
« Hiver » du 15/10 au 15/04						76	148
« Été » du 16/04 au 14/10						59	130
Vin d'honneur (½ journée)					38		
TARIF ASSOCIATIONS €							
1 ^{er} jour (9 h-8h 00)	69	169	116	287	gratuit	gratuit	148
Jour(s) suivants	48	119	81	202			
cuisine	42	101	42	101			
Vaisselle (tranche 96)	19	49	19	49			
TARIFS COMMUNS							
Arrhes	69	69	69	69		43	43
Chauffage	Salle PSG / 1, 80 € le jeton pour 1 heure Salle de Sports / 6,80 € le jeton pour 1 heure						
Eclairage	Salle de Sports / 1,80 € le jeton pour 1 heure						
1) Salle de réunion (PSG) : 17 € l'heure du lundi à 8 heures au vendredi à 17 heures. 2) La salle de La Chapelle-au-Grain et la Salle des Associations sont mises à disposition gratuitement, pour les habitants de la commune qui organisent des réunions à caractère professionnel (MSA, CUMA, syndicats, ...). 3 a) Le tarif "Associations", réduit à 40% du tarif hors-commune, concerne TOUTE MANIFESTATION AUTRE QUE SPORTIVE (spectacle, bal, réunion, concours, vin d'honneur, ...) organisée par une association de la commune. NB : Les associations peuvent choisir leur date de gratuité dans l'année. 3 b) les UTILISATIONS POUR LA PRATIQUE DU SPORT sont gratuites pour les associations communales selon un planning établi annuellement. 4) Pour les REPAS DE "CLASSES", la location est consentie à 40% du tarif hors commune. 5) Toute VAISSELLE MANQUANTE, CASSEE OU DETERIOREE sera facturée au prix coûtant, majoré de 10%. 6) Location de tables et de chaises : 3,10 € par table 0,52 € par chaise 7) L'utilisation des Salles est possible sur réservations en Mairie, dans le respect du calendrier associatif et scolaire. L'utilisation de la Salle de Sports à titre individuel, n'est possible qu'en dehors du calendrier de réservations associatif et scolaire... et sur présentation de la carte de Membre du Club de Tennis (Renseignements en Mairie).							

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE des EGLISES de ST GEORGES-BUTTAVENT et LA CHAPELLE-AU-GRAIN 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de maintenir l'indemnité annuelle de gardiennage des Eglises de ST GEORGES-BUTTAVENT et de LA CHAPELLE-AU-GRAIN, versée à Monsieur Bernard LEPELLERIN, à 319 € au 01/01/2017.

FACTURATION des INTERVENTIONS (Service AEP)

Le Maire propose au Conseil Municipal de facturer les interventions du Service AEP de la Commune, aux particuliers :

- lorsque ceux-ci causent des **dégradations sur le réseau d'Eau Potable Communal** à l'occasion de travaux pour convenances personnelles, sans avoir au préalable pris la précaution de consulter le service :

TARIFS (dégradations sur réseau)	Année 2017
Réparations sur Réseau - Forfait de déplacement - Main d'œuvre - Fourniture pièces / Location de matériel / Main d'œuvre	50 € H.T. + TVA 25,00€ / heure Coût TTC

- lorsque la demande de **modification** du branchement ou de la canalisation existants, est le fait de **convenances personnelles**, pour le demandeur :

TARIFS (modification existant pour convenances personnelles)	Année 2017
Réparations sur Réseau - Forfait de déplacement - Main d'œuvre - Fourniture pièces / Location de matériel / Main d'œuvre	20 € H.T. + TVA 25,00 € / heure Coût TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette tarification.

CONSULTATION MARCHE CHAUFFERIE A BOIS DECHIQUETE

La consultation des entreprises relative à la fourniture et la mise en place d'une chaufferie bois déchiqueté et réseaux de chaleur dont construction de la chaufferie pour chauffer l'école, la cantine, la mairie, la salle des associations de St-GEORGES-BUTTAVENT est terminée. Après l'analyse des offres, il peut être fait le bilan suivant : des offres satisfaisantes ont été faites au niveau de tous les lots. En revanche, il conviendra de relancer le lot 4 concernant la fourniture et la pose d'une chaudière bois déchiqueté et réseaux de chaleur car une seule offre a été reçue pour ce lot.

INCENDIE DU BATIMENT COMMUNAL - LOGEMENTS

Monsieur le Maire indique que les résultats de l'enquête concernant l'incendie des deux logements suit son cours. Monsieur le Maire va rencontrer une association d'aide aux victimes et indique qu'il conviendrait de se constituer partie civile afin de suivre l'évolution du dossier et pouvoir disposer de tous les éléments. Actuellement, les modalités de remboursement du préjudice ne sont pas connues. En l'attente, il a été décidé de procéder aux bûchage des têtes de murs pour protéger le bâtiment et de faire évacuer l'amiante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à se constituer partie civile et à entreprendre les démarches auprès de la Justice.

AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour le programme de travaux d'aménagement du centre-bourg sur les RD 5 et 249.

L'opération étant liée à des travaux visant à améliorer la sécurité et favoriser l'accessibilité de la voirie pourrait bénéficier d'une aide de 20% sur un montant subventionnable de 133 332€ HT.

Le Conseil Municipal,

ADOpte le programme de travaux d'aménagement du centre-bourg sur les RD 5 et 249, pour un montant estimatif de 133 332 € HT,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2017 de la DETR,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- DETR : 36 664 €
- REGION : 5 000€
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 000€
- Aide pour la rénovation du réseau d'eau : 4 548€
- FONDS LIBRES : 47 120€
- EMPRUNT : 40 000 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017, article 2313 section d'investissement, AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

AMENAGEMENTS COMMUNAUX

La Commission bâtiment /voirie se réunira le 10 décembre 2016 pour envisager les finitions de l'aménagement du cimetière : jardin du souvenir, plantations, mise en place d'un portique pour éviter le stationnement des poids-lourds qui endommagent le parking.

La commission définira également l'aménagement de la RN 12.

BULLETIN COMMUNAL - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal valide le bulletin municipal et le document de présentation de la Commune. Les Deux documents seront distribués aux habitants avant les fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire indique que des réunions de rencontre avec les habitants se tiendront début 2017 aux dates suivantes :

Lundi 30 janvier à 20h00 à FONTAINE-DANIEL - Salle de L'ancienne Ecole

Mercredi 1^{er} février à 20h00 à la CHAPELLE-AU-GRAIN - Salle des Fêtes

Vendredi 3 février à 20h00 à St-GEORGES-BUTTAVENT - Mairie, Salle du Conseil

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SECTEUR « LES HAUTS DE BEAUREGARD » PAR MAYENNE HABITAT

Monsieur le Maire,

Donne connaissance aux Conseillers Municipaux du projet de l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne, Mayenne Habitat, relatif à la construction de 3 logements individuels

Sur un terrain communal situé lotissement « les Hauts de Beauregard » et cadastré A 2053, A 2054, A 2055

Précise les conditions d'interventions de Mayenne Habitat, à savoir la cession par la commune du terrain viabilisé, au prix correspondant à l'estimation des Domaines plafonné à 30 € le m² dans la limite de 375 m² par logement, soit 23 940 € HT avec une TVA sur la marge de 370.43 € soit 24 310.43€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- Accepte l'ensemble des dispositions sus énoncées pour la réalisation de ces logements.
- Demande que les caractéristiques architecturales s'inscrivent dans le type des autres constructions environnantes
- Demande à Mayenne Habitat de désigner Me Cadet, Notaire à Mayenne et, en tant que de besoin, M. Zuber , Géomètre pour établir les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

CONTINGENT versé au SDIS à compter du 1^{er} janvier 2014 / CONVENTION entre la Communauté de Communes et la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT - 2017

La Communauté de Communes assure, depuis le 1^{er} janvier 2014, la fonction d'interface financière pour ses Communes membres. La Communauté va régler au SDIS la part de contingent de chacune des 20 Communes.

En contrepartie, le contingent au SDIS étant une dépense obligatoire, chaque Commune doit rembourser à la Communauté de Communes la somme correspondant à la répartition issue du calcul suivant : (Montant du contingent notifié N - montant préciput N) réparti à raison de 50 % selon la population DGF et 50 % selon le potentiel financier des Communes membres.

Montant du préciput N réparti à raison de 50 % selon la population DGF et 50 % selon le potentiel financier des seules Communes membres rattachées au centre de secours de Mayenne.

Une convention entre la Communauté et la Commune régit les relations financières consécutives aux décisions du Conseil d'Administration du SDIS.

Après délibération, le Conseil Municipal

- accepte que la Communauté de Communes soit l'interface financière pour le versement du contingent versé au SDIS pour l'exercice 2017,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour l'année 2017 uniquement.

MODIFICATION DES STATUTS DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la rédaction des statuts de MAYENNE COMMUNAUTÉ suite à l'arrêté n° 2015 M334 du 18 novembre 2015.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire s'est réuni le 22 septembre dernier et a décidé en conséquence de modifier les compétences de MAYENNE COMMUNAUTÉ. Il présente les modifications qui sont soumises à l'avis du conseil municipal .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts de MAYENNE COMMUNAUTÉ telle que présentée.

EXPULSION LOCATIVE

Malgré plusieurs mises en demeure de régler leurs arriérés de loyers, deux locataires de la Résidence de Beauregard n'ont entrepris aucune démarche permettant de diminuer leur créances malgré les relances du trésorier de la Commune et de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de mettre en place deux procédures d'expulsion locative à l'encontre des locataires défaillants.

AVANCE SUBVENTION 2017 / LES CABANONS

M. Raphaël DENIS indique que l'association "les Cabanons" aurait besoin d'une avance sur la subvention 2017 afin de pouvoir régler le montant des factures liées à la mise en place d'un service de sécurité particulier lors de la Fête de la Terre de septembre 2016.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une avance sur la subvention 2017 correspondant à la subvention spécifique pour la Fête de la Terre de 1 000€. Les crédits nécessaires seront mandatés courant DECEMBRE.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que Mme Chrystine DIDIER a été recrutée pour remplacer Mme Dorothee LEVILLAIN à l'agence postale suite à la mutation de cette dernière. Mme DIDIER exerce déjà ces fonctions à l'agence postale de St-FRAIMBAULT DE PRIERES.

- Il indique que le CAUE doit présenter un nouveau projet d'extension de la salle de Guinefolle avec la création d'espaces communs avec la salle de réunion afin de rationaliser les coûts du projet.

- Monsieur le Maire indique que dans le cadre du territoire à énergie positive les projets de rénovation de l'éclairage public peuvent prétendre à des aides. Un dossier a été transmis pour remettre en état l'éclairage public de FONTAINE-DANIEL. Le choix du remplacement ou de remise en état des lanternes n'est pas arrêté et le sujet sera revu plus tard.

- Des dossiers de demande d'aide pour la rénovation de logements et pour la remise en état d'une zone humide avec la création de liaisons douces ont également été transmis.

- Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus de M. et Mme Jacky BECHET, M et Mme Paul TULLEAU et M. Francis ROUSSEAU concernant des demandes relatives à la voirie. La commission ad hoc se réunira et ira sur place pour étudier les différents problèmes et les suites à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .